

**DECISION DU MAIRE n° 2011- 28**

Le Maire de la Ville de Juvignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22,

**Vu** la Délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 lui donnant délégation conformément au texte susvisé,

**Considérant** la nécessité d'assurer les besoins des fournitures et de services en plantation de divers produits végétaux et aménagement paysager de la ville

**DECIDE**

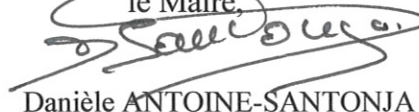
De conclure, à l'issue d'un marché à procédure adaptée ouvert, conformément à l'article 28 du code des marchés publics, un marché de « fournitures et plantation 2011 » divisé en 3 lots, avec UPEE 7 SARL à 34130 St AUNES:

Lot 1 « fourniture et plantation de divers végétaux » pour un montant de 15880,49 € T.T.C

Lot 2 «aménagement patio hôtel de ville» pour un montant de 17305,28 € T.T.C

Lot 3 « aménagement square rue de la Fontaine » pour un montant de 40160,48 € TTC

Fait à Juvignac, le 25 mai 2011  
le Maire,



Danièle ANTOINE-SANTONJA

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le .....  
et publication  
le .....

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : fournitures et plantations 2011

Date de transmission de l'acte : 01/06/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 01/06/2011

Numéro de l'acte : 2011-28 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20110525-2011-28-AU

Date de décision : 25/05/2011

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte :  
1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Marchés formalisés

